



**HAL**  
open science

# La formation de l'Etat et l'évolution de son rôle économique

Jacques Fontanel

► **To cite this version:**

Jacques Fontanel. La formation de l'Etat et l'évolution de son rôle économique. Les fondements de l'action économique de l'Etat, Université Pierre Mendès France Grenoble, 2000. hal-02877195

**HAL Id: hal-02877195**

<https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-02877195v1>

Submitted on 29 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# La formation de l'Etat et l'évolution de son rôle économique

Jacques Fontanel

In

Les fondements de l'action économique de l'Etat  
Université Pierre Mendès France Grenoble  
Côté Cours  
Grenoble, 2000

Résumé : L'analyse économique de l'Etat fait l'objet de nombreux débats doctrinaux, du contrat social au Léviathan ou expression politique de la classe dominante. Son rôle a évolué avec le temps, de l'état nature vers l'Etat tout puissant, en passant par l'Etat territorial moderne. Aujourd'hui, l'Etat est un agent économique au poids décisionnel hétérogène, selon les formes de sociétés qu'il contribue à modeler et à organiser, de l'Etat gendarme à l'Etat décisionnaire, en passant par l'Etat protecteur social.

The economic analysis of the State is the subject of many doctrinal debates, from the social contract to Leviathan or the political expression of the ruling class. Its role has evolved over time, from the natural state to the all-powerful state, through the modern territorial state. Today, the state is an economic agent with a heterogeneous decision-making weight, depending on the forms of society it helps to shape and organize, from the police state to the decision-making state, via the social protection state.

Mots clés : Etat, Politique économique  
State, Economic policy

L'Etat est une forme de gouvernement et un régime politique social. Il représente l'autorité souveraine s'exerçant sur l'ensemble d'un peuple et d'un territoire déterminés. En droit, l'Etat est un groupement humain fixé sur un territoire déterminé, soumis à une même autorité et pouvant être considéré comme une personne morale. Pour le Petit Larousse, l'Etat est une entité politique, constituée d'institutions diverses, qui préside aux destinées collectives d'une société et exerce, à ce titre, le pouvoir. La définition de l'Etat comme agent économique est pluri-sémique. Une conception large, incluant les institutions détentrices d'un pouvoir de contrainte exercé au nom de la collectivité, est généralement retenue. Pour Max Weber, c'est l'institution qui dispose du monopole de la violence légitime. En France, le secteur institutionnel "administrations publiques" (comprenant l'Etat, les administrations locales et la sécurité sociale) des Comptes de la Nation produit des biens ou service non marchands et il réalise des opérations de redistribution de revenu ou de patrimoine. Cependant, l'intérêt collectif ne peut seulement être défini dans les instances centralisées de l'Etat, car toutes les questions n'appellent pas de telles compétences. Dans l'analyse économique, l'Etat c'est d'abord l'exercice du pouvoir par les autorités publiques centrales, régionales ou même locales. Il n'en reste pas moins que le concept reste flou et s'adresse souvent à toutes les instances qui disposent d'un pouvoir de contrainte collectivement acceptée ou subie.

L'analyse économique de l'Etat fait l'objet de débats nombreux. Elle suppose souvent des positions doctrinales, que l'absence d'un outil scientifique comme l'expérimentation propre aux sciences dures, ne permet pas de trancher. Les raisonnements "ceteris paribus" (toutes choses égales par ailleurs) s'imposent et les modèles théoriques ne permettent qu'une expérimentation limitée, réduite aux hypothèses nécessairement réductrices posées en amont. Les situations économiques ne se renouvellent jamais pareilles à elles-mêmes et un échec de politique économique peut toujours, à terme, faire l'objet d'une analyse plutôt positive de sa mise en place, en posant la question à laquelle personne ne peut répondre : sans cette politique, la situation économique n'aurait-elle pas été encore pire ? Les économistes doivent raisonner à court et à long termes, étant entendu que les politiques fondées sur la conjoncture ne permettent que très rarement de satisfaire les objectifs structurels d'une Nation. En outre, les composantes et attributs de l'Etat comme la souveraineté, les lois, la citoyenneté sont des concepts contestables et contestés, aussi bien

dans le temps que dans l'espace. En sciences sociales, trois grands courants de pensée relatifs à la question de l'Etat coexistent :

- L'approche du contrat social pur a été élaborée par Jean-Jacques Rousseau et les philosophes idéalistes. Elle consiste à considérer l'Etat comme la résultante des clauses d'un contrat social volontaire. L'individu accepte de signer un contrat social qui lui garantit certaines prestations en échange d'une réduction volontaire des degrés de liberté admis par l'individualisme exclusif. L'homme n'est pas simplement un être individuel, il est inséré dans un réseau de relations sociales qui ne peuvent s'exprimer efficacement qu'avec la définition de règles collectives généralement applicables à tous. Les actes d'autrui interagissent sur les actions individuelles, notamment en matière de sécurité, de travail et d'organisation sociale. Une solution de coopération est préférable à une situation dans laquelle tous les hommes sont isolés, concurrents et ennemis. Dans ces conditions, la lutte contre la nature hostile passe d'abord par l'accord social des individus. Au départ, selon les intérêts en cause, les associations se développent autour d'un thème, celui de la protection de la famille ou du territoire par la mise en place d'un accord corporatif. L'idée d'une association d'associations apparaît rapidement et la création de l'Etat en est la résultante. Des règles communes sont alors établies, permettant une expression plus harmonieuse de la vie sociale. C'est dans un contexte plus moderne que vont naître le concept et la réalité des Etats. Les lois de l'activité sociale font alors l'objet d'un contrat implicite, tous les contractants étant supposés d'accord par simple consensus. Elles réglementent l'ensemble des activités économiques, politiques et sociales, elles assurent la paix interne et elles établissent des normes en vue de protéger la collectivité contre les menaces extérieures éventuelles.

- L'Etat est aussi analysé comme l'expression dominante des nécessités de la vie sociale. Il est alors le garant des contrats, ceux-ci étant parfois contraints par les besoins collectifs. L'Etat représente plus que la somme des individus associés, il défend l'intérêt collectif. Ainsi, un individu peut refuser de signer le contrat en ne considérant que son seul intérêt personnel immédiat (moi d'abord, et après moi le déluge) ; un autre individu peut chercher à se libérer des contraintes qui pèsent sur l'ensemble des autres composantes de la société (si on permettait aux autres ce qu'on se permet à soi-même, la vie serait intenable). Dans ces conditions, l'Etat a pour fonction d'obliger les individus à respecter le contrat social lui-même. L'hypothèse du contrat social pur disparaît, car l'unanimité n'existant plus, la constitution s'impose à tous, même aux opposants. Le décideur social se dote de moyens coercitifs dont il revendique le monopole, afin de

faire respecter les règles collectives. Dans ce cas, l'individu en tant que tel n'a pas le choix des articles du contrat, celui-ci lui est proposé sous une forme qui est la même pour tous. L'individu ne peut faire transformer le contenu du contrat qu'avec l'appui d'autres individus, et à condition que cette modification s'applique collectivement. La constitution s'impose à tous, même aux opposants. Le refus individuel de respecter le contrat collectif conduit à son exclusion. Le règlement librement consenti devient une contrainte. La loi s'impose à tous et nul n'est sensé l'ignorer.

- L'Etat est le produit de la classe dominante, et il constitue donc un instrument d'exploitation. Cette conception suppose qu'un groupe homogène à l'intérieur de la Nation dispose des pouvoirs militaires, policiers (recours à la force), économiques (contrôles des moyens de production et de la répartition des revenus) ou politiques (gestion publique et élaboration de lois en faveur du groupe au pouvoir). Dans ce cas, la classe dominante impose les règles qui fondent sa propre puissance. Dans ces conditions, l'Etat est présenté comme une association d'individus tenus à respecter des règles sociales imposées par un décideur social, soit par la soumission volontaire, soit par la contrainte. Il exerce aussi le pouvoir des relations avec les autres Etats ou collectivités publiques, soit par la violence, la coexistence ou la concertation.

Le rôle de l'Etat a beaucoup évolué dans le temps. Il est intéressant de rappeler sa genèse, mais aussi de mettre en évidence son action d'agent important dans la vie économique d'aujourd'hui.

### **Les évolutions de l'Etat comme acteur économique**

Par les moyens de la vie associative, l'humanité a réalisé une véritable révolution humaine en créant la société civile et l'Etat. Pour Hobbes et Rousseau, notamment, l'état de nature ou l'état naturel représente la situation supposée de l'homme avant toute vie sociale. Mais cette analyse d'une évolution linéaire des sociétés humaines n'est pas toujours étayée scientifiquement et le passage de la société de nature à la société civile n'a certainement pas été réalisé d'un seul coup, dans un temps limité et avec une véritable volonté politique. Si le monde dans lequel nous vivons est incontestablement caractérisé par les Etats, cela n'a pas toujours été le cas. Les Etats ont connu des étapes dans leur développement. Il est possible de dégager, à grands traits, les principaux ingrédients qui participent à l'émergence et à l'essor du fait étatique.

#### **a) Le temps de "l'état de nature"**

Les populations vivant de la cueillette et de la chasse ont généralement développé les formes d'une démocratie anarchique. Elles ont créé des communautés familiales ou villageoises dirigées par un chef, parfois entouré d'un conseil, dont la nomination dépendait essentiellement de ses capacités. En règle générale, les plus âgés, déchargés des travaux difficiles de la survie individuelle et sociale, constituaient des instances de délibération qui déterminaient le sort de la communauté. Cette première conception d'assemblée démocratique constituait l'amorce de l'idée de décisions collectives et d'Etat. Les responsables veillaient d'abord à la défense du clan contre les attaques de l'extérieur. Au fond, la première fonction de cette société était de se protéger contre les autres groupes, avides de s'approprier les ressources d'autrui. Cependant, la vie en communauté n'allait pas toujours de soi et les chefs avaient pour fonction de régler les querelles intestines, soit par la coercition, soit par la concertation. L'évolution du groupe dépendait du potentiel de nourriture, les grandes communautés se développant dans les régions où la nourriture était abondante. Lorsque la pénurie apparaissait, les groupes se disloquaient et s'installaient généralement dans les endroits de voisinage, sur des terres encore faiblement explorées (et donc exploitées). La constitution de grands groupes a été déterminée par les besoins de vivre au sein d'une communauté suffisamment large pour permettre une réelle division du travail et pour se protéger contre les menaces externes et même internes (le faible nombre de famille personnalisant trop les relations entre le pouvoir et les individus). Les groupes restaient encore faiblement structurés et leurs règles étaient définies principalement par les convictions religieuses ou morales. Le chef devait s'imposer en tant que chef, car il n'existait aucune institution politique et il pouvait être à tout moment destitué.

### **b) Le temps de l'Etat-tribu**

La sédentarisation des tribus provoquée par la culture régulière du sol a engendré l'émergence de l'Etat tribal. Les agriculteurs souhaitaient protéger leurs territoires et leurs récoltes contre les exigences d'autres tribus. La propriété du sol a conduit alors au développement de rapports de domination et d'exclusion. Dans ces conditions, des structures politiques stables devenaient essentielles à la vie sociale, d'autant qu'une société d'échange prolongeait nécessairement le double impératif de la propriété et de la protection de celle-ci. Les formes de pouvoir dans ces sociétés variaient du despotisme absolu à des formes encore primitives de démocratie. Les raisons de ces évolutions dépendaient de la conquête pour le pouvoir et des forces en présence. Le chef traditionnel cherchait à conserver son pouvoir et

même à le transmettre à ses héritiers (ce qui, dans le temps de sa domination, assurait encore plus fermement son propre pouvoir). Alors qu'à l'origine, le chef devait faire la preuve quotidienne de sa supériorité et de son aptitude au commandement dans l'esprit du bien tribal, il a cherché ensuite à obtenir une obéissance absolue, sans contrainte de compétence personnelle. Il utilisa alors la religion ou les pouvoirs magiques pour se présenter comme un représentant des forces surnaturelles. Dès lors le chef est devenu intouchable, véritable représentant des forces divines, puisqu'il était le seul à connaître les voies menant aux dieux. Dans ces conditions, le Conseil qui l'entourait perdit de son prestige et de son pouvoir, favorisant la concentration du pouvoir, souvent par la violence, notamment sur la résolution des conflits personnels ou entre clans, la protection collective et la définition et à l'application du droit. Le chef de la famille disposait d'un pouvoir considérable sur les membres de la famille, pouvoir qui pouvait aller jusqu'à la peine de mort (droit romain). Les petites tribus, en cherchant une union plus ou moins générale, laissaient les chefs de l'union se débarrasser des chefs tribaux (notamment par la fourniture de privilèges propres à limiter leurs prétentions). À l'intérieur des nouvelles sociétés apparaissaient alors de nouveaux statuts : la tribu du chef était privilégiée, alors que les autres tribus supportaient des statuts différents pouvant aller de l'égalité avec la tribu dominante jusqu'à l'esclavage. Généralement, les terres étaient réparties de manière inégale au profit des membres proches du pouvoir et les habitants d'une région étaient placés sous la tutelle d'un seigneur qui pouvait leur imposer les tailles et la corvée. La notion de hiérarchie dans le droit est alors apparue, celui du roi étant d'ordre supérieur et donc s'imposant à celui du vassal. Le suzerain tentait généralement d'imposer de lourds fardeaux aux vassaux de façon à mieux assurer sa domination. C'est ainsi que, au milieu du Xxe siècle, les paysans d'Haïlé Sélassié étaient encore obligés de payer en impôts 70 à 80 % de leurs revenus, ce qui les conduisait inéluctablement à être expropriés et à devenir les ouvriers ou les serfs du seigneur.

### **c) Le temps de l'Etat territorial moderne**

L'Etat territorial moderne s'est révélé d'abord avec la constitution des villes le long des routes du commerce ou des endroits stratégiques de protection de la collectivité (frontières, nécessité militaires, siège de la justice). La famille perdit de son importance au profit de l'Etat et de l'individu. Le droit devint de moins en moins accolé à la tribu, mais au territoire. La dépendance "sociétale" se développa en raison de la division du travail, accélérée par l'essor du fait citadin dont elle est à l'origine. La ville proposa alors certains services collectifs à la

communauté autres que celui de la protection commune, comme les hôpitaux, l'approvisionnement en eau ou la monnaie. L'idée de l'intérêt général se répandit et les services collectifs et la bureaucratisation se développèrent, favorisant aussi la centralisation de la société. Les fonctions sociales ne furent plus attribuées seulement en raison de la naissance, mais en fonction des aptitudes, favorisant ainsi le développement du fonctionnariat, l'établissement d'une armée permanente (soldats de métier et non plus mercenaires) et l'émergence d'une bureaucratie d'Etat, marquée par l'idée de service public (la Rome antique du temps de Cicéron, l'Angleterre du XVe siècle, la France XVIe siècle). Le chef de famille perdit la plus grande partie de ses attributions, avec l'intervention du pouvoir central dans la gestion juridique de la famille. Le souverain vit ses pouvoirs s'élargir, du fait de la dépendance des citoyens à son égard. Il s'attaqua même aux forces qui l'avaient aidé à s'installer (Eglise, nobles). Il est souvent arrivé que le souverain devienne le véritable chef religieux et spirituel, mettant ainsi sous son contrôle toute la hiérarchie religieuse. Si l'Islam jugeait qu'il ne pouvait y avoir d'autres règles de législation que le Coran, la loi unique immuable, cela n'empêcha pas la plupart des Etats islamiques de se doter de règles générales de fonctionnement de la société, parfois très interprétatifs eu égard aux exigences du dogme. L'Etat créa alors le droit. Les lois comprenaient des principes moraux, les droits et devoirs des soldats, les obligations des citoyens à l'égard du roi et de ses représentants. L'Etat, ce n'était plus vraiment Louis XIV ; au pire, c'était seulement l'expression de ses volontés, au mieux c'était un contrôle provisoire et instable de la toute-puissance de l'Etat. En France, le clergé et la noblesse n'avaient pas les mêmes contraintes légales que le tiers-état ; dans l'empire romain, les patriciens, les chevaliers et les sénateurs avaient primauté sur la plèbe. Même les musulmans qui ne connaissaient pas à l'origine ces différences sociales ont investi le calife de l'autorité royale, les charges de vizir, de scribe ou de chef de la police étant réservées aux proches du calife. Les rapports entre le roi et la noblesse ont toujours été fondés sur des rapports de forces.

Ces analyses de l'évolution du rôle de l'Etat dans la vie économique sont contestables, bien sûr. Les descriptions ne sont pas toujours à même de représenter une réalité complexe. Ainsi, les conceptions marxistes de l'histoire des faits économiques, faisant référence au matérialisme et à la dialectique historiques, cherchent à valoriser le conflit dans l'évolution des systèmes. L'interprétation de Jean-Pierre Doujon<sup>1</sup> est à ce titre représentative de ce courant de pensée.

---

<sup>1</sup> Doujon, J.P. (1995), Histoire des Faits Economiques, PUG, ECO+, Grenoble.



## **L'Etat, agent économique moderne**

La modernité de l'Etat découle de la généralisation de l'organisation, de la législation et de la recherche de rationalité dans l'action. Cependant, il est en crise, à la fois dans les pays "à économie de marché, mais encore plus fondamentalement dans les anciens pays socialistes.

### **a) Les fondements de l'Etat moderne**

L'Etat moderne est caractérisé par son organisation, son pouvoir de législation et sa recherche de rationalité dans l'action. L'industrialisation a accentué à la fois la division du travail et la perte d'autonomie des familles. L'exode rural a brisé les liens familiaux et la famille s'est peu à peu réduite à la relation directe entre les parents et les enfants. Dans les villes déjà surpeuplées par rapport à leurs infrastructures, la situation économique de la grande majorité des citadins devient très précaire, au point de rendre quasi obligatoire le travail des femmes et des enfants. La situation sociale très tendue devient de plus en plus insupportable, ce qui suscite des réactions et même des révoltes contre le pouvoir en place. L'Etat ne se voit plus affecter le seul rôle de défense communautaire et de garantie de fonctionnement de la division du travail, il lui est dorénavant réclamé d'instituer des assurances sociales.

Dans ces conditions, il a été obligé d'intervenir dans la vie économique, afin de combattre le chômage, grande source de mécontentement et de révolte contre les pouvoirs. Les gouvernements deviennent aussi responsables du bien-être de leurs gouvernés, sous la pression des syndicats et des associations d'employeurs. L'Etat supprime progressivement les règles fondées sur la hiérarchie sociale et les idées de libertés individuelles, de démocratie et de droits de l'homme s'imposent à lui. La centralisation du pouvoir est liée à l'industrialisation. Les petits Etats agricoles inadaptés devant la révolution industrielle ont été amenés à s'organiser en grandes nations industrielles, par voie de fusions successives, selon des processus historiques différents (guerres, accords commerciaux, etc.). Les idées de séparation des pouvoirs, de démocratisation et de socialisation se sont développées face aux raideurs et à l'omnipotence du pouvoir central ; la puissance d'Etat a véritablement fait l'objet de luttes politiques, philosophiques qui ont parfois abouti à des conflits armés. Il s'agit donc bien du développement de ce que les marxistes appellent les libertés formelles, puisque la dimension économique en est absente.

Devant les problèmes cruciaux que traversent notre époque (évolution des villes, pollutions, problème des eaux, faible autonomie des individus), les Etats se voient attribuer des pouvoirs de plus en plus étendus, gonflant ainsi l'appareil d'aide à la décision, créant les conditions des pouvoirs administratifs anonymes. La bureaucratie devient un Etat dans l'Etat et le contrôle des autorités publiques devient, au fond, de plus en plus anarchique. Cependant, ce rôle de l'Etat a créé son contraire, la fameuse globalisation. Le processus de concentration des grandes firmes multinationales réduit considérablement les degrés de liberté et d'action des autorités publiques nationales. La question est maintenant de savoir si l'Etat est en déclin. Il est d'ores et déjà en crise.

### **b) L'Etat en crise dans les économies de marché**

Depuis la fin de la dernière guerre mondiale, le poids de l'Etat dans la vie économique s'est considérablement développé. Les principes de politique économique de la théorie keynésienne étaient largement retenus par les gouvernants et pendant les "Trente Glorieuses", l'action de l'Etat a été considérée comme décisive dans la lutte contre les cycles ou les crises économiques. De nombreux théoriciens faisaient état de la nécessité de la régulation économique de l'Etat et les idées de planification souple se sont développées dans quelques économies nationales. Cependant, avec la crise du début des années 70, les politiques économiques ont été remises en question.

D'abord, le principe du retour à l'équilibre budgétaire est de plus en plus recherché, souvent en vain, par les Etats et l'idée d'une réduction du rôle de l'Etat dans la vie économique s'est manifestée avec les flux de privatisation des entreprises publiques et la disparition progressive du caractère opératoire des plans macro-économiques nationaux. Ensuite, l'internationalisation des économies, la mise en place des changes fluctuants, l'ouverture progressive des frontières, l'importance accrue des grandes firmes et organisations internationales ont considérablement limité le champ d'action des autorités publiques dans le domaine économique. Enfin, la crise des pays socialistes a renforcé la puissance des économies libérales et altéré l'image d'un Etat gestionnaire de l'économie. Les politiques économiques n'en sont pas pour autant absentes de la gestion courante de la vie économique, mais leur rôle devient plus discret, moins autoritaire, moins volontariste. Elles s'appliquent à réduire les effets négatifs de l'économie de marché ; elles ont de moins en moins de responsabilité directe dans l'évolution même des structures productives, mais elles gardent une influence certaine dans l'allocation et la redistribution des richesses. Il reste cependant étonnant que, malgré cette méfiance à

l'égard des politiques économiques, les gouvernants soient toujours accusés d'inefficacité et sanctionnés électoralement dans les situations de crise économique.

La fin des idéologies globalisantes marque la fin du "sens de l'histoire". Leur échec traduit le refus des visions simplificatrices, et il conduit à l'éloge de la complexité. On peut constater l'accélération des rythmes de changement, avec l'émergence d'effets cumulatifs et irréversibles. La disparition des modèles conduit à la perte des normes sociales. La situation de crise est devenue permanente, associant la perturbation et la difficulté de mettre en évidence les perspectives de renouvellement, alors même que l'anticipation constitue un élément essentiel de toute stratégie économique. À côté de la maîtrise technique, la capacité d'organisation est devenue essentielle pour la compétitivité et l'efficacité des entreprises et des collectivités.

## **Bibliographie**

Aron, R. (1965), *Démocratie et totalitarisme*, Gallimard, Paris.

Attali J. (1998), *Dictionnaire du XXIe siècle*, Fayard, Paris.

Barre, R., Fontanel, J. (1991), *Les fondements de la politique économique*, PUG, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.

Boyer, R., Drache, D. (1996), *States against Markets. The limits of Globalization*. Routledge, London.

Boyer, R. (1996), *Les différents aspects de la transition*, Tacis-Prometee, Moscou, 16 mars.

Coulomb, F. Fontanel, J. (2000), *Puissance des Etats et globalisation*, Ares, Défense et sécurité.

Crozier, M. (1979), *Etat modeste, Etat moderne*, Fayard, Paris.

Di Ruzza, R., Fontanel, J. (1995), *Dix débats de l'économie politique*, ECO +, PUG, Grenoble.

Doujonn, J-P. (1995), *Histoire des faits économiques et sociaux*, PUG, ECO+, Grenoble.

Doyle, M. (1986), *Liberalism and World Politics*, *American Political Science Review*, Vol. 80.

Engelhard (1996), *l'homme mondial. Les sociétés humaines peuvent-elles survivre ?* Arléa, Paris.

Fontanel, J. (1979), *Ecologie, économie et plurigestion*, Editions Entente, Paris

Fontanel, J., Smith, R. (1985). *L'effort économique de défense*. ARES, n Spécial, Grenoble, Lyon.

Fontanel, J., Bensahel, L. (1992), *La guerre économique*, Arès, Défense et Sécurité, Vol XIII, 4, Grenoble, 1992,

- Fontanel, J. (1993), *Economistes de la Paix*, ECO+, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.
- Fontanel, J. (1995), *Organisations économiques internationales*, Masson, Paris.
- Fontanel, J. (1998), *L'économie russe, ou la transition douloureuse*, in *L'avenir de l'économie russe en question* (Fontanel, Ed.), Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.
- Fontanel, J., Bensahel, L. (1999), *Les analyses contradictoires de l'économie russe avant la crise de septembre 1998*, Cahiers de l'Espace Europe, Grenoble.
- Fontanel, J. (2001), *L'action économique de l'Etat*, Editions d'Harmattan, Paris, à paraître.
- Grefe, X. (1993), *Comprendre la politique économique*, Economica, Paris.
- Krugman (1996), *A country is not a company*, Harvard Business Review, January-February.
- North, D. (1989), *Institutions and economic growth: An historical introduction*, Elsevier, 1989
- Ohmae, K. (1995), *De l'Etat-Nation aux Etats-régions*, Dunod, Paris.
- Reich, R.B. (1992), *The Work of Nations*, Vintage Books, New York.
- Shkaratan, O., Fontanel, J. (1998), *Conversion and personnel in the Russian Military-Industrial Complex Defence and Peace Economics*, Vol. 9. 1998.
- Thurow, L. (1996), *The future of capitalism. How today's economic forces shape tomorrow's world*. William Morrow and Co. Ink. New York.